

Commission de l'Enseignement supérieur, de
l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche,
des Hôpitaux universitaires, des Sports, de la Jeunesse,
de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice et de la
Promotion de Bruxelles du

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2020–2021

4 FÉVRIER 2021

COMPTÉ RENDU INTÉGRAL

SÉANCE DU JEUDI 4 FÉVRIER 2021 (APRÈS-MIDI)

TABLE DES MATIÈRES

1	Questions orales (article 82 du règlement)	4
1.1	Question de M. François Desquesnes à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Fermeture du site de la Haute École Louvain en Hainaut (HELHa) à La Louvière».....	4
1.2	Question de M. Antoine Hermant à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Fermeture programmée d'une haute école»	4
1.3	Question de Mme Joëlle Kapompolé à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Sensibilisation des étudiants en droit à la problématique des migrantes victimes de violences conjugales ou intrafamiliales»	6
1.4	Question de M. Rodrigue Demeuse à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Chute dramatique des inscriptions en soins infirmiers»	7
1.5	Question de M. Olivier Maroy à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Suppression des points négatifs dans les questionnaires à choix multiples (QCM) à l'Université catholique de Louvain (UCLouvain) et l'Université Saint-Louis».....	8
1.6	Question de Mme Alda Greoli à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Protection de la liberté d'expression des enseignants dans l'enseignement supérieur»	10
1.7	Question de M. Laurent Agache à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Taux de participation à une formation tout au long de la vie»	11
1.8	Question de Mme Elisa Groppi à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Accès à une connexion internet de qualité pour les étudiants».....	12
1.9	Question de M. Hervé Cornillie à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Création d'un Observatoire de la vie étudiante en Fédération Wallonie-Bruxelles».....	13
1.10	Question de Mme Hélène Ryckmans à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Formation des professionnels au sujet des mutilations génitales féminines (MGF)»	14

- 1.11 Question de M. Olivier Maroy à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Système d'envoi des attestations d'inscription dans l'enseignement aux caisses d'allocations familiales» 16
- 1.12 Question de Mme Margaux De Re à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Attractivité des études IT» 17

2 Ordre des travaux

18

VERSION PROVISOIRE

Présidence de M. Nicolas Tzanetatos, président.

– *L'heure des questions et interpellations commence à 14h00.*

M. le président. – Mesdames, Messieurs, nous entamons l'heure des questions et interpellations.

1 Questions orales (article 82 du règlement)

1.1 Question de M. François Desquesnes à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Fermeture du site de la Haute École Louvain en Hainaut (HELHa) à La Louvière»

1.2 Question de M. Antoine Hermant à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Fermeture programmée d'une haute école»

M. le président. – Je vous propose de joindre ces deux questions orales. (*Assentiment*)

M. François Desquesnes (cdH). – Madame la Ministre, mi-janvier, le conseil d'administration de la HELHa a annoncé que sa section de La Louvière déménagerait vers son campus de Montignies-sur-Sambre endéans les trois ou quatre ans. L'implantation louviéroise compte actuellement environ trois cents étudiants et organise cinq types de diplomation d'enseignement supérieur de type court: bacheliers en management de la logistique; en management du tourisme et des loisirs; en marketing; en gestion hôtelière, orientation arts culinaires et en gestion hôtelière, orientation management.

Cette annonce est vécue comme un traumatisme pour la région du Centre, et plus particulièrement pour La Louvière, qui s'inquiète de l'accessibilité aux études et à l'enseignement supérieur pour ses jeunes habitants. Cela aurait, en outre, pour conséquence de voir disparaître le principal outil de formation supérieure qui existe encore à La Louvière.

L'HELHa motive sa décision en invoquant plusieurs éléments, la nécessité de rationaliser les implantations et celle de faire face à une concurrence exacerbée. À titre d'exemple, citons le fait qu'il y ait eu davantage d'offres de formation développées au cours de ces dernières années dans des régions extrêmement proches. En effet, une série de formations du même type sont aujourd'hui dispensées à Mons et Saint-Ghislain, ce qui a pour but de diviser l'attractivité territoriale de l'offre des hautes écoles et donc de réduire le nombre d'étudiants de La Louvière.

Madame la Ministre, ma première question est d'ordre technique. Les cinq habilitations que j'ai citées sont aujourd'hui accordées à la HELHa pour son site de La Louvière. L'hypothèse d'un déménagement vers celui de Charleroi, puisqu'une décision de principe a été prise en ce sens par le conseil d'administration de la HELHa, nécessite une modification de l'annexe du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études (décret «Paysage»). Cette modification s'inscrit-elle dans le processus actuel lancé par l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (ARES), qui vise à gérer l'ensemble des demandes et des différentes hautes écoles et universités, ou est-ce un dossier qui constituera un élément distinct faisant l'objet d'une décision ponctuelle? Je voudrais savoir si la procédure est identique à celle nécessaire pour obtenir une nouvelle habilitation ou à celle nécessaire pour changer l'arrondissement auquel est affectée cette habilitation. Quelles sont les étapes d'une telle procédure?

Je voudrais aussi vous interroger sur la règle des trente kilomètres. En quoi consiste-t-elle? Quel est le statut de cette règle? Qui l'a édictée? Repose-t-elle sur une base décrétole? Si oui, laquelle? S'agit-il plutôt d'une norme implicite faisant l'objet d'une jurisprudence des instances décisionnelles, notamment de l'ARES? À quoi correspondent ces trente kilomètres? S'agit-il de 30 kilomètres de rayon, en temps de trajet ou en trajet réel? Comment cette règle ou cette norme est-elle liée à l'accessibilité des jeunes aux études supérieures?

Ma troisième question porte sur le taux d'accès à l'enseignement supérieur dans la province de Hainaut, et plus particulièrement, dans la région du Centre et de l'arrondissement de La Louvière. Cette région a un taux de chômage largement supérieur à celui d'autres sous-régions wallonnes. Or la meilleure chance pour décrocher un emploi est d'avoir une bonne qualification, qui passe notamment par un diplôme de l'enseignement supérieur.

La raréfaction de l'offre conjuguée à des situations socio-économiques difficiles complique l'accès aux études supérieures. Le fait de devoir se déplacer sur de longues distances ou la nécessité de louer un kot sont des éléments déterminants à

ce titre. Les derniers chiffres que j'ai pu consulter avec le précédent recteur de l'Université de Mons (UMONS) démontraient un taux d'accès inférieur aux études supérieures des jeunes venant du Centre. Quelle est l'évolution des chiffres ces dernières années? Quelle est la position de votre gouvernement par rapport à cette situation?

Enfin, les autorités de La Louvière et de l'ensemble du Bassin de vie du Centre-Hainaut se posent beaucoup de questions sur la disparition progressive d'une série d'offres d'enseignement supérieur. La Louvière est la cinquième ville de Wallonie. Or développer un pôle urbain nécessite un investissement important et la présence d'acteurs de l'enseignement supérieur, voire universitaires. À cet égard, la région du Centre est particulièrement démunie. Le départ de ces cinq formations serait vécu comme un drame.

Est-ce pour vous un enjeu majeur? Estimez-vous qu'il est de votre responsabilité, comme ministre de l'Enseignement supérieur en Fédération Wallonie-Bruxelles, de vous investir dans ce dossier, de tenir compte de ces enjeux et de rassembler autour de la table les forces vives et les acteurs de l'enseignement supérieur, notamment la HELHa?

M. Antoine Hermant (PTB). – Madame la Ministre, je vous ai interrogée lors de la séance plénière du 20 janvier dernier sur la fermeture programmée du site de La Louvière de la HELHa. Votre réponse ne m'a pas du tout rassuré, car cette fermeture a lieu dans un bassin qui concerne environ trois cent mille personnes. Vous sembliez justifier ce déménagement par la possibilité d'avoir accès à de meilleures infrastructures sur le nouveau site de Montignies-sur-Sambre, à Charleroi. Or ce problème d'infrastructure pourrait tout aussi bien être résolu en investissant sur le site de La Louvière.

Vous avez également déclaré avoir peu de marge de manœuvre dans la mesure où ce déménagement implique un établissement du réseau libre. Nous voilà au cœur du problème: ce réseau justifie son existence par le fait qu'il contribue à un enseignement de service public alors qu'il adopte le comportement contraire dans le cas de cette haute école. J'y perçois plutôt dans ce déménagement une volonté de rationaliser, au sens purément économique du terme. Le système concurrentiel dans lequel nous nous trouvons, appelé d'ailleurs «le marché scolaire», montre ici toutes ses limites et ses effets pervers. Ce n'est pas du tout l'intérêt général qui est poursuivi, mais bien une logique de rentabilité. Pour avoir, moi-même, été délégué des étudiants il y a vingt ans, je me rappelle que le regroupement de hautes écoles était justifié par des économies.

Dans la région du Centre, économiquement et socialement sinistrée, les besoins en services publics sont plus que jamais importants, notamment dans l'enseignement où les inégalités sont

déjà immenses. Or parmi les jeunes qui se lancent dans des études supérieures, beaucoup le font en sachant qu'ils trouveront une école à taille humaine dans leur région. Cette proximité leur évitera des déplacements coûteux ou compliqués en transports en commun et évitera, bien sûr, aussi la galère de trouver et, surtout, de financer un logement étudiant. Personnellement, je connais plusieurs personnes qui n'auraient jamais entrepris des études supérieures si cette école n'avait pas existé. Cette décision de déménagement va avoir un impact sur des centaines et même, à terme, des milliers de jeunes de la région du Centre.

Le taux de chômage des jeunes y est de 20 % à 40 %. Or les possibilités de trouver un emploi sont liées aux qualifications. Une telle décision est tout simplement catastrophique pour La Louvière. Cette annonce a donc suscité beaucoup d'émoi, particulièrement chez les jeunes, qui sont d'ailleurs à l'origine d'une pétition ayant mené à une action.

Quelles initiatives comptez-vous prendre pour maintenir cet établissement ouvert? Quelles seront vos décisions sur les habitations sur le nouveau site? Avez-vous déjà pris contact avec le pouvoir organisateur afin de le mettre face à ses responsabilités de service public? Plus généralement, envisagez-vous une politique de proximité pour l'enseignement supérieur? C'est en tout cas un facteur important en vue de sa démocratisation. Quelle stratégie comptez-vous mettre en place pour répondre à ce besoin?

Un groupe de travail s'est réuni à La Louvière avec, entre autres, les partenaires sociaux. Une motion a été votée à l'unanimité au conseil communal pour interpeller le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Messieurs les Députés, comme indiqué précédemment en séance plénière du 20 janvier dernier, je reste attentive à l'évolution de la concertation sur l'avenir du site de La Louvière de la HELHa. De prochaines rencontres doivent encore être organisées entre les parties prenantes. J'ai eu des échanges avec la direction de la HELHa. Elle a motivé son projet par une recherche de synergies visant à soutenir la qualité des formations, en donnant accès aux étudiants aux infrastructures et services du site de Montignies-sur-Sambre.

Une logique concurrentielle entre des établissements ne semble donc pas exister dans ce dossier. Si l'établissement souhaite concrétiser cette intention, il devra introduire une demande complète d'habilitation auprès de l'ARES. À ce stade, il n'y a pas encore de confirmation qu'une telle demande soit introduite lors du prochain processus

d'habilitation, pour lequel les déclarations d'intention n'ont pas encore eu lieu. Le dépôt des demandes complètes est fixé au 4 octobre 2021. Les dossiers seront alors analysés par les instances de l'ARES qui remettront en principe leur avis lors de son conseil d'administration de décembre 2021.

Deux types de critères président à l'analyse des dossiers d'habilitation. Le premier porte sur des critères de pertinence globale: les demandes visent-elles le développement de la science et des arts; rencontrent-elles un enjeu sociétal; répondent-elles à un besoin socio-économique ou culturel attesté, ou constituent-elles une plus-value d'ouverture à des publics spécifiques? Le second type de critères concerne le paysage de l'enseignement supérieur et ses ressources afin d'éviter les concurrences stériles, les redondances, ainsi que pour assurer l'adéquation entre le projet et les ressources disponibles.

Je souhaite rappeler ici la demande que j'ai introduite à l'ARES, en vue du prochain processus d'habilitation, de mener une réflexion sur l'offre d'enseignement supérieur sur le territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles, de manière à identifier les sous-régions présentant une offre de formation insuffisante pour certaines disciplines et celles présentant, pour certaines disciplines, une offre de formation redondante en regard du nombre d'étudiants potentiels. L'analyse de l'ARES fournira des indications objectives sur l'offre d'enseignement supérieur dans les différentes sous-régions.

Évitons dès lors à ce stade une logique trop prescriptive qui consisterait à n'utiliser que des critères de distance kilométrique ou de durée, comme des minutes de déplacement, pour accéder à une formation. Nous pouvons suggérer des points de repère, comme celui des trente kilomètres, que j'ai soumis à votre réflexion dernièrement. Il convient d'y joindre une analyse qualitative visant à trouver un juste équilibre entre l'offre de formation, les besoins et la possibilité d'offrir des formations de qualité, au regard des moyens disponibles en Fédération Wallonie-Bruxelles. Les travaux de l'ARES contribueront à la recherche de ce juste équilibre.

M. François Desquesnes (cdH). – Je vous remercie, Madame la Ministre, pour ces éléments de réponse. Certains sont positifs, comme le fait que le dossier fera partie de l'ensemble des discussions qui se tiendront dans le cadre des futures habilitations – dont vous avez précisé le calendrier – ainsi que votre réflexion sur l'offre de formations, qui est aussi importante. Vous avez dit, et je m'en réjouis, que le fait de travailler par territoire avait du sens à vos yeux. À ce propos, un débat a lieu pour savoir quel est le territoire pertinent à retenir. Je ne partage pas votre point de vue qui est de dire qu'il n'y a pas de problème de concurrence entre les hautes écoles dans ce dossier. À mes yeux, une telle concurrence existe bien: au

début des années 2000, Mons a reçu des habilitations identiques à celles présentes à La Louvière. De ce fait, il y a eu dispersion entre différentes hautes écoles d'une même offre scolaire.

J'insiste donc vraiment pour que le Centre – la région de La Louvière, cinquième ville de Wallonie – soit considéré comme un territoire à part entière. Sinon c'est une région qui va se faire dépecer par les bassins de Mons et de Charleroi alors que cette ville a absolument besoin d'un investissement dans l'enseignement supérieur. L'offre évoluera peut-être dans les prochaines années, mais il y aura bien débat sur le fait de savoir si de la place est laissée à la cinquième ville de Wallonie sur la carte de l'enseignement supérieur. J'espère que vous serez attentive à cette question et que mes collègues le seront aussi au moment où il faudra prendre une décision.

M. Antoine Hermant (PTB). – Madame la ministre, votre réponse est assez courte. Outre la question des habilitations, il y a aussi celle de la fermeture éventuelle de l'implantation de La Louvière de la HELHa. Ce sont deux questions différentes. Il est important pour l'accès aux études supérieures dans la région du Centre qu'une haute école relevant de la catégorie économique y soit présente. J'insiste, cette école est importante pour sa vitalité économique et l'accès aux études supérieures de ses habitants. J'espère que vous userez de tous les moyens à votre disposition pour qu'une offre d'enseignement supérieur continue d'exister dans la région du Centre. Je serai attentif à la suite et reviendrai certainement sur le sujet, tout en espérant que l'issue sera favorable.

1.3 Question de Mme Joëlle Kapompolé à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Sensibilisation des étudiants en droit à la problématique des migrantes victimes de violences conjugales ou intra-familiales»

Mme Joëlle Kapompolé (PS). – C'est à la suite de réunions régulières avec l'organisation non gouvernementale (ONG) SIEMPRE, mais aussi avec le Collectif des femmes de Louvain-la-Neuve, ainsi que de contacts pris à Mons-Borinage, que je vous interroge, Madame la Ministre, sur la situation des femmes migrantes victimes de violences conjugales. Faute de moyens, ces femmes ont recours à des avocats *pro deo*. Or très peu d'avocats sont finalement sensibles à cette problématique. Ces femmes migrantes sont

d'autre part confrontées au problème de la barrière de la langue.

En tant que ministre de l'Enseignement supérieur et grâce à vos contacts avec les différents recteurs, pourriez-vous faire évoluer, du moins dans les cours de droit, l'attention accordée à cette problématique spécifique? Ne faudrait-il pas envisager de créer un cadre – j'ignore encore lequel – permettant que ce sujet soit abordé avec les étudiants de droit dès la première année?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Dans le cadre du travail réalisé en 2019 par la Direction de l'égalité des chances en collaboration avec l'Académie de recherche et d'enseignement (ARES), a été établi un relevé des formations initiales et continuées ciblées en matière de prévention des violences faites aux femmes et organisées par les universités et hautes écoles. Ce relevé montre que la question est déjà traitée dans différents cursus. Par exemple, au sein de la Faculté de droit et de criminologie de l'Université libre de Bruxelles (ULB), elle est traitée dans le cadre des cours «*Droit et migrations*», de droit international diplomatique et consulaire, de protections internationales et européennes des droits et libertés, de droit et libertés, d'approche critique des droits de l'homme et de la femme, et de droit familial.

À l'université de Mons (UMONS), le service de psychologie légale a développé une certaine expertise, notamment en matière de formations à l'échelle de risque SARA (*Spousal Assault Risk Assessment*) conçue pour prédire la violence envers le partenaire intime et la létalité. L'UCLouvain et l'Université de Liège traitent la question dans le cadre du cours de droit et migrations et de droit des étrangers, tandis que l'Université Saint-Louis aborde cette thématique dans le cours de droit des personnes et de la famille. En 2020, un financement a été décidé pour soutenir la création d'un certificat organisé conjointement par la Haute École libre de Bruxelles (HELB) Ilya Prigogine et l'ULB, visant la formation des professionnels aux dynamiques des violences interpersonnelles. Elle est, entre autres, ouverte aux juristes. Un cours y traite spécifiquement des violences à l'égard des publics vulnérables.

Mme Joëlle Kapompolé (PS). – Je vous remercie, Madame la Ministre, pour votre réponse complète. Je constate que des choses se font, mais nous n'en voyons pas encore suffisamment la trace sur le terrain. Je pense toutefois qu'il faut laisser le temps aux étudiants de sortir de ces différents cursus. Je souhaiterais en savoir plus sur les formations dont vous avez parlé et vous remercie de me les avoir signalées.

1.4 Question de M. Rodrigue Demeuse à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Chute dramatique des inscriptions en soins infirmiers»

M. Rodrigue Demeuse (Ecolo). – La pénurie d'étudiants dans les études de soins infirmiers est un sujet dont nous discutons régulièrement dans cette commission. Alors que les besoins sur le terrain sont énormes, les chiffres d'inscription sont en chute libre depuis plusieurs années. En octobre et en novembre, les nouvelles venues du terrain étaient plutôt rassurantes. Finalement, les chiffres pour cette année académique sont dramatiquement bas. Dans votre réponse à ma question écrite du 18 décembre 2020, Madame la Ministre, vous m'indiquiez qu'il n'y avait pour l'heure que 2 323 inscriptions dans les études en soins infirmiers, contre 2 721 l'an dernier et plus de 3 900 il y a cinq ans. Cela représente une baisse de 15 % en un an et de 40 % en cinq ans.

La crise sanitaire joue bien entendu un rôle dans cette désaffection, car elle a mis en lumière les difficiles conditions de travail de ce métier. Le problème est aussi structurel: le passage du cursus de formation des infirmiers de trois à quatre ans a freiné le nombre d'inscriptions, d'autant plus qu'il ne s'est accompagné d'aucune revalorisation salariale. Les conditions de stage rebutent également les potentiels étudiants. Cette tendance doit être inversée sous peine d'aboutir à une situation encore plus intenable sur le terrain.

Que comptez-vous faire pour mettre un terme à cette chute des inscriptions qui s'amplifie? Vous avez évoqué par le passé la revalorisation du titre académique à la suite du passage à quatre années d'études. Où en est la réflexion sur ce point? Où en est la réflexion entamée avec les ministres compétents dans le domaine de la santé publique et avec votre collègue la ministre Désir sur l'avenir de la formation des infirmiers et des aides-soignants à la suite de la crise de la Covid-19? Quelles sont les pistes sur la table? Quelles sont vos échéances?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Monsieur le Député, on constate effectivement une diminution du nombre d'inscriptions dans les études en soins infirmiers. Selon les chiffres qui m'ont été communiqués par l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (ARES), on dénombre 2 721 inscriptions

pour l'année académique 2019-2020, contre 2 323 à ce jour pour l'année académique 2020-2021. J'attire toutefois votre attention sur le fait que les inscriptions provisoires pouvaient encore être régularisées jusqu'à la fin du mois de janvier. Le nombre d'inscriptions est également en diminution pour le brevet d'infirmier organisé dans l'enseignement de promotion sociale.

D'après les retours des hautes écoles, certains étudiants se sont inscrits en soins infirmiers en raison de la crise sanitaire, qui a démontré le rôle essentiel de ces métiers au chevet du patient. En revanche, d'autres ont été freinés par cette même actualité sanitaire, qui a également mis en exergue la pénibilité de la fonction. À ce jour, je ne dispose pas de chiffres actualisés.

Comme je vous l'avais déjà indiqué lors de la réunion de commission du 22 septembre dernier, je suis consciente qu'il faut valoriser cette formation: nous avons besoin d'infirmiers bien formés pour prendre correctement en charge les patients. J'avais également mentionné plusieurs initiatives. La Fédération Wallonie-Bruxelles a ainsi participé financièrement à la réalisation de vidéos visant à faire connaître et à mettre en valeur la fonction et les études d'infirmier, en collaboration avec les onze écoles qui organisent ce cursus.

Par ailleurs, nous menons actuellement une réflexion sur l'avenir de cette formation. Les contacts se poursuivent à ce sujet entre le cabinet du ministre de la Santé publique, les cabinets des autres ministres compétents dans le domaine de la santé, ainsi que les cabinets des ministres chargés des enseignements secondaire, supérieur et de promotion sociale. Une première réunion s'est tenue en janvier et une autre est prévue cette semaine. Les travaux se poursuivront en groupes de travail dédiés aux formations en soins infirmiers et aux spécialisations, entre autres. Par ailleurs, la commission paramédicale de la chambre des hautes écoles et de l'enseignement supérieur de promotion sociale de l'ARES mène une réflexion sur le continuum des formations en soins infirmiers. Tous ces travaux se nourriront les uns des autres.

Pour ce qui concerne les stages et le respect des heures prescrites par la directive européenne 2005/36/CE du Parlement européen et du Conseil du 7 septembre 2005 relative à la reconnaissance des qualifications professionnelles, j'ai de nouveau interpellé le commissaire européen Thierry Breton. Dans sa réponse, il précise que les exigences de formation énoncées dans la directive fixent la durée minimale de la formation pratique et certaines modalités concernant cette formation, mais ne précisent pas quand et comment cette formation pratique doit être dispensée. La directive européenne laisse donc une marge aux États membres quant à la manière d'organiser ces périodes de formation et ne fait pas obstacle aux adaptations qui pourraient s'avérer nécessaires pendant la crise, pour autant que les principes

fondamentaux convenus au niveau de l'Union européenne soient respectés. Cela confirme le message que nous avons adressé aux établissements depuis le début.

Compte tenu des dispositions prévues dans les différentes circulaires, en particulier celles relatives à l'organisation des stages, je n'ai pas à l'heure actuelle de retour des établissements quant à une éventuelle difficulté préoccupante pour réunir les heures cliniques minimales pour ce qui relève des professions reprises dans la directive européenne 2005/36/CE. D'ailleurs, lors de sa dernière réunion, la commission paramédicale de l'ARES a confirmé qu'à ce jour, il n'y avait plus lieu d'envisager de recourir à la dérogation prévue à l'article 61 de ladite directive. Je resterai bien évidemment attentive à la situation afin que les étudiants de ces formations indispensables ne soient pas préjudiciés.

M. Rodrigue Demeuse (Ecolo). – Madame la Ministre, je vous remercie pour votre réponse extrêmement complète. Je constate que les choses ont avancé depuis nos derniers échanges sur le sujet. Il y a urgence, car la crise aggrave les problèmes structurels causés notamment par l'allongement du cursus. La grande difficulté réside dans la nécessité de revaloriser l'attractivité à la fois des études et du métier. Des moyens importants ont été débloqués pour les infirmiers. Ils ne sont sans doute pas suffisants et doivent encore être concrétisés sur le terrain, mais ce sont déjà des étapes de franchies. Vous devez continuer dans cette direction et poursuivre la réflexion sur la revalorisation du diplôme. Je ne vous ai pas entendue sur ce point, mais j'aurai l'occasion de revenir sur le sujet ultérieurement. Vous avez le pouvoir d'agir sur les questions qui concernent les études et l'encadrement des stages. Des avancées décrétales sont attendues; je serai attentif et prêt à y contribuer. J'entends que l'avenir de la formation en soins infirmiers, chamboulée par la crise de la Covid-19, fera l'objet de réunions. Je me réjouis que le rythme s'accélère et resterai évidemment attentif à la suite des événements.

1.5 Question de M. Olivier Maroy à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Suppression des points négatifs dans les questionnaires à choix multiples (QCM) à l'Université catholique de Louvain (UCLouvain) et l'Université Saint-Louis»

M. Olivier Maroy (MR). – Pour bon nombre d'étudiants, ils font figure d'épouvantail. Pour

d'autres, ils représentent en revanche une sorte de roulette russe susceptible, avec un peu de chance, de leur éviter d'être busés. Je parle des questionnaires à choix multiples (QCM) à points négatifs. Le principe est que l'étudiant gagne des points en répondant correctement, mais en perd s'il opte pour une mauvaise réponse.

À l'Université catholique de Louvain (UCLouvain) et à l'Université Saint-Louis-Bruxelles, les QCM à points négatifs ont été supprimés dès cette session de janvier. Il s'agit d'une première en Fédération Wallonie-Bruxelles.

À l'origine, ce système de points négatifs avait été introduit pour réduire le facteur de chance et le rôle du hasard. Il s'agissait de pousser les étudiants à ne répondre qu'aux questions dont ils étaient certains de connaître la bonne réponse. Cependant, ce système n'est pas sans effet pervers. Certaines études pédagogiques ont démontré que la réussite de ce type d'examen dépendait fortement du sentiment de confiance de l'étudiant. La prise de risque qu'impliquent ces QCM à points négatifs pénaliserait les élèves prudents et ceux qui manquent de confiance, alors qu'ils connaissent peut-être très bien la matière, et pousserait par contre les étudiants plus téméraires à tenter leur chance, alors qu'ils n'ont pas forcément suffisamment étudié. Autrement dit, ces QCM à points négatifs offriraient une sorte de prime de risque à ceux qui n'ont rien à perdre. En supprimant cette forme d'examen, l'UCLouvain et l'Université Saint-Louis-Bruxelles ont voulu faire en sorte que les étudiants réussissent parce qu'ils connaissent les réponses justes et non parce qu'ils auraient choisi une stratégie efficace.

D'autres alternatives existent pour limiter le rôle du hasard dans un QCM: augmenter le nombre de questions sur un même sujet, recourir à des questions permettant une ou plusieurs réponses correctes ou encore opter pour le «*Standard Setting*», à savoir une méthode où l'étudiant peut répondre à toutes les questions sans crainte de points négatifs, mais où l'on exige de lui de répondre correctement à plus de 50 % des questions.

Madame la Ministre, comment avez-vous accueilli cette décision de l'UCLouvain et de Saint-Louis d'interdire l'usage des QCM à points négatifs dans leurs établissements? Êtes-vous favorable à leur suppression dans toutes les autres universités et hautes écoles?

L'UCLouvain a annoncé qu'elle allait aider ses professeurs à rédiger leur questionnaire différemment, en leur présentant les méthodes alternatives permettant de se passer des points négatifs. Cette démarche de la part de ces deux universités est très positive. Avez-vous reçu des informations sur les méthodes adoptées par les enseignants pour remplacer ces QCM à points négatifs? La session d'examens de janvier vient de se terminer. Avez-vous déjà eu des échos de cette première session

concernée par l'interdiction des QCM à points négatifs?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Je vous remercie de soulever cette importante question, Monsieur le Député. Elle a suscité de nombreux débats au cours des dernières semaines.

Le recours à la méthode des points négatifs et la fixation des modalités des examens relèvent de la liberté pédagogique et dépendent de l'expertise des établissements qui sont les mieux à même de juger de l'évaluation des épreuves en fonction des objectifs visés.

Ceci dit, j'ai interrogé les établissements sur les questionnaires à choix multiples à points négatifs et il apparaît que tous les établissements et enseignants ne partagent pas le même point de vue. Certains estiment que cette pratique permet à l'étudiant d'évaluer lui-même sa connaissance de chaque question et limite la possibilité de réussir un examen à l'aveugle. En revanche, d'autres estiment que cette pratique ne met pas l'étudiant dans de bonnes conditions pour passer l'examen et que les résultats ainsi obtenus ne permettent pas d'évaluer la maîtrise de la matière avec plus de garanties qu'un questionnaire à choix multiple sans points négatifs.

Il faudrait réaliser une analyse statistique de qualité qui compare des expériences comparables, et ce, à multiples reprises. Or, les examens organisés pendant la crise sanitaire diffèrent fortement de ceux qui étaient organisés antérieurement et sur lesquels ont porté les études de l'UCLouvain. Par ailleurs, l'ensemble des résultats de la session d'examen de ce mois de janvier ne sont pas encore connus à ce jour, notamment en raison de la prolongation de la session et de délibérations pour certains étudiants en quarantaine, conformément à l'appel que j'avais lancé en direction des établissements et où je les invitais à faire preuve de souplesse. À ce stade, il ne m'est donc pas possible de tirer des leçons à partir des résultats. Cependant, il m'est revenu que certains établissements se penchent sur la question. Je serais donc très heureuse de revenir vers vous, une fois les résultats des examens connus. Je devrais avoir un premier retour des établissements lors d'une visioconférence qui se tiendra à mon initiative ce vendredi.

M. Olivier Maroy (MR). – Madame la Ministre, je vous remercie pour l'intérêt que vous portez à ces questions et votre réponse intéressante et prometteuse. Votre réponse est empreinte de bon sens. Il faudrait effectivement réaliser à une évaluation: vous pourriez proposer à un département des sciences de l'éducation de procéder à cette analyse dans les différentes facultés, hautes

écoles et universités. L'UCLouvain et l'Université Saint-Louis-Bruxelles ont eu raison de couper court au débat sur le QCM à points négatifs, qui ne date pas d'hier. Ce système présente trop d'effets pervers.

Il serait enrichissant d'obtenir une étude sur la question, peut-être moins intuitive que celle que je partage avec vous. D'après ma fille qui vient de terminer ses études de droit, cette méthode induit des réactions différentes selon le genre. Les filles se montreraient généralement plus prudentes, alors que les garçons seraient plus «joueurs» et prendraient plus de risques. Lorsque la crise sanitaire sera finie, il pourrait être utile de bénéficier d'une évaluation objective.

1.6 Question de Mme Alda Greoli à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Protection de la liberté d'expression des enseignants dans l'enseignement supérieur»

Mme Alda Greoli (cdH). – Depuis plusieurs mois, Nadia Geerts, militante bien connue en faveur de la laïcité de l'État, est victime d'une campagne de propos haineux sur les réseaux sociaux.

À la suite de la décision de Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE) d'autoriser le port du voile dans les établissements de son réseau, à laquelle Mme Geerts s'est fortement opposée, les attaques à son encontre ont redoublé d'intensité et de violence.

Ces messages impliqueraient, entre autres, des étudiants et des anciens étudiants de la Haute École Bruxelles-Brabant (HE2B) où elle est maîtresse-assistante en philosophie. Ils auraient été notamment publiés sur la page Facebook gérée par le conseil des étudiants de la haute école.

Ce 20 janvier, Mme Geerts a dénoncé sur son blog cette campagne de harcèlement et de propos haineux. Elle a par ailleurs regretté que la direction de la haute école n'ait pas condamné ces attaques et n'ait pas pris les mesures nécessaires pour l'en protéger.

Entre-temps, WBE s'est saisi du dossier. Une réunion de crise aurait eu lieu avec la direction, à la suite de laquelle WBE aurait déposé plainte en tant qu'employeur. Mme Geerts continue toutefois de craindre pour son intégrité physique et morale sur le campus et les tensions au sein de la haute école seraient encore particulièrement vives.

Madame la Ministre, ce n'est pas des positions de Nadia Geerts qu'il est ici question, mais d'un principe de liberté d'expression. La dé-

marche de WBE d'introduire une plainte est certainement l'attitude appropriée pour un employeur.

Quelle position avez-vous adoptée par rapport à cette situation qui semble s'aggraver depuis plusieurs semaines? Avez-vous exprimé votre soutien à Mme Geerts? Le ministre Daerden et vous-même agissez-vous de concert pour garantir la liberté d'expression et protéger l'intégrité morale et physique de l'ensemble des personnes qui expriment une opinion et, en particulier dans ce cas-ci, de Mme Geerts? Quelles mesures ont-elles été prises en ce sens? Des étudiants ont-ils été identifiés parmi les auteurs des propos illicites? Quelles sanctions disciplinaires, voire quelles plaintes, le réseau WBE a-t-il déposées à leur encontre? Pouvez-vous faire le point sur les différentes réunions qui se sont tenues en interne et avec WBE à propos de ce dossier et des tensions au sein de cette haute école?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – J'ai pris connaissance des attaques dont Mme Geerts fait l'objet sur les réseaux sociaux. Je condamne fermement les messages de haine et de mise en cause de son intégrité professionnelle qui lui ont été adressés. Je lui apporte tout mon soutien, comme l'ont fait le collège de la direction de la HE2B et son pouvoir organisateur (PO), WEB, ainsi que mon collègue Frédéric Daerden. Je n'ai pas manqué de faire connaître ce soutien à Mme Geerts, y compris sur les réseaux sociaux.

Quelle que soit l'opinion que chacun peut avoir sur le port du voile, le débat doit permettre à chacun d'exprimer ses opinions dans le respect de celles des autres. La haine, les menaces et les insultes ne peuvent être tolérées. Je salue la décision de WBE d'avoir porté plainte pour mettre un terme au plus vite à une dérive aussi inquiétante.

Bien que WBE, dont dépend la HE2B, soit un PO autonome, je suis cette situation de près et mon équipe est en contact à ce sujet avec le commissaire du gouvernement auprès de cette haute école. En ce qui concerne les auteurs des propos haineux sur les réseaux sociaux, il ne semble pas qu'il s'agisse d'étudiants inscrits dans la haute école, mais plutôt d'anciens étudiants ou d'autres personnes. Le dépôt de plaintes pénales permettra certainement d'en savoir plus.

Plusieurs réunions rassemblant des représentants de WBE, du conseil d'administration de la haute école et de l'assemblée générale du personnel ont été organisées afin d'apaiser les tensions. En outre, le collège de la direction mènera une réflexion sur la question des réactions sur les réseaux sociaux, celles-ci étant particulièrement sensibles dans un contexte où la communication

passer de plus en plus par voie électronique, afin d'éviter que des campagnes de diffamation ne nuisent aux membres de la haute école et à la réputation de cette institution.

Dans le même ordre d'idées, une réunion de conciliation entre la direction et le conseil étudiant s'est tenue la semaine dernière, afin de déterminer les moyens pour mieux encadrer la gestion des réseaux sociaux, ces tâches pouvant s'avérer lourdes et particulièrement délicates pour un organe tel qu'un conseil étudiant. Il semble que cette réunion se soit tenue dans une réelle volonté de dialogue de part et d'autre. Des propositions ont été faites pour dégager des outils permettant une gestion plus apaisée. Je ne peux évidemment que m'en réjouir et espérer le retour vers plus de sérénité.

Mme Alda Greoli (cdH). – Madame la Ministre, je vous remercie pour vos réponses et vos prises de position fortes et qu'il est important d'affirmer dans le climat actuel. Hier, nous avons mené de longs débats sur les risques de ce que j'appellerais la quatrième vague de la pandémie: les risques de désaffiliation démocratique. La manière dont on encadre les réseaux sociaux est effectivement un enjeu fondamental dans ce cadre. D'autant plus lorsqu'il s'agit de jeunes en train de construire leur opinion politique et leur rapport aux autres. Si nous savons à quel point, depuis de nombreuses semaines, la jeunesse est en difficulté sociale et psychologique, nous savons aussi qu'il est important d'apporter, au travers des prises de position d'une haute école, d'une direction, d'un PO, ce que j'appellerais la déontologie et les normes de notre vivre-ensemble.

Il me semble important et essentiel que le PO, le commissaire du gouvernement, la direction, le ministre Daerden et vous-même, vous soyez positionnés de cette manière. Si je ne partage pas les opinions de Mme Geerts, elle a le droit d'avoir ses opinions, de les défendre et de les exprimer – comme tout le monde. Je le dis d'autant plus fort que, je le répète, je ne partage ses opinions. D'où la nécessité de faire aussi de cette situation quelque chose qui peut contribuer à notre vivre-ensemble.

1.7 Question de M. Laurent Agache à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Taux de participation à une formation tout au long de la vie»

M. Laurent Agache (Ecolo). – Madame la Ministre, les changements technologiques s'accroissent et affectent de plus en plus

l'ensemble de la société. Dans ce contexte, la formation tout au long de la vie est essentielle pour l'amélioration constante de la qualité des ressources humaines.

Le rapport du Conseil économique, social et environnemental de Wallonie (CESE Wallonie) portant sur la politique scientifique en Région wallonne et en Fédération Wallonie-Bruxelles pour les années 2018 et 2019, mentionne qu'en Fédération Wallonie-Bruxelles, et plus précisément en Région wallonne, le taux de participation à ce type de formation était de 6,6 % en 2019, ce qui est inférieur au taux belge (8,2 %) et surtout à la moyenne européenne (10,3 %). L'objectif fixé par l'Union européenne à l'horizon 2020 est d'atteindre au moins 15 % de la population adulte en âge de travailler. Dans les pays scandinaves, ces taux sont exceptionnels. En Suède, on atteint 34 %, en Finlande 29 % et au Danemark 25 %.

Chez nous, ce taux est stable, mais très faible, et ce depuis de nombreuses années. Alors que le niveau de formation de la population devrait être un des atouts de la Fédération Wallonie-Bruxelles, il est interpellant de constater que ces indicateurs ne montrent pas de progression ces dernières années, d'autant plus que l'obtention d'un diplôme autour duquel se construit ensuite une carrière professionnelle complète n'est désormais plus que rarement une réalité aujourd'hui.

Madame la Ministre, quelle est votre analyse de la situation? Quelles sont les actions envisagées dans vos domaines de compétence pour augmenter ce taux de participation à une formation tout au long de la vie?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – La formation tout au long de la vie implique de nombreux acteurs issus de l'enseignement, mais également de la formation professionnelle, tels que, entre autres, le FOREM et Bruxelles Formation. Je ne peux donc me prononcer que pour la partie qui relève principalement de l'enseignement de promotion sociale. Cette forme d'enseignement peut en effet jouer un rôle majeur pour aider ces jeunes adultes qui quittent l'enseignement sans diplôme secondaire supérieur ou même sans certificat d'études de base (CEB) à rebondir en leur proposant une formation adaptée à leurs besoins.

Comme mes prédécesseurs – car cette difficulté n'est pas neuve – je m'attache à identifier, en collaboration avec mon administration, les freins à l'inscription dans l'enseignement de promotion sociale, qui pourraient empêcher certaines personnes de s'inscrire dans un parcours socio-professionnel par le truchement d'une formation. Rappelons toutefois que différentes mesures ont déjà été prises. Il s'agit de la gratuité de cet ensei-

nement pour certaines catégories de demandeurs d'emploi, de la valorisation des acquis de l'expérience par le biais du consortium de validation des compétences ou encore de la valorisation des acquis qui s'organise au sein même des établissements. Ce processus permet de raccourcir les parcours de formation et devrait de ce fait être un incitant à la reprise des études. Signalons aussi l'accompagnement des publics socialement fragilisés et infrascolarisés, avec une attention particulière portée aux programmes que l'enseignement de promotion sociale met en œuvre en matière d'alphabétisation, d'enseignement inclusif et d'insertion pour les justiciables.

Enfin, les multiples conventions qui existent entre l'enseignement de promotion sociale et différents partenaires permettent, tant à des travailleurs qu'à des demandeurs d'emploi, de reprendre ou de poursuivre leur formation au sein de l'École d'administration publique (EAP), Cefora, le secteur non marchand, l'Association paritaire pour l'emploi et la formation (APEF), etc.

Tout récemment, j'ai également pris des dispositions pour que les établissements d'enseignement de promotion sociale puissent organiser plus d'activités de développement des compétences, répondant à des demandes ponctuelles d'institutions publiques ou privées, structurées sur la base d'objectifs pédagogiques sans pour autant que ces derniers ne soient formalisés dans un dossier pédagogique. Ces dispositions doivent permettre de mieux répondre aux nouveaux besoins du terrain, mis en exergue par la crise sanitaire, et ainsi proposer de la formation continue à une série de personnes et de secteurs.

M. Laurent Agache (Ecolo). – Je partage votre préoccupation quant au manque d'accessibilité de l'enseignement de promotion sociale. Il faut veiller à permettre une formation tout au long de la vie, même lorsque l'on travaille. En conclusion, je voudrais partager ce qu'affirmait hier dans la presse Mme Vanboeckstal, directrice du FOREM, qui disait en substance: «Les structures d'orientation existent, mais c'est trop léger. On plaide pour un dispositif d'orientation tout au long de la vie, un espace à disposition des citoyens wallons de 10 à 65 ans. Avec le FOREM, mais aussi avec les entreprises, l'enseignement et non pas pour recréer un bidule... La base, c'est d'allier les capacités, le potentiel et les goûts de la personne avec le marché de l'emploi.»

En conclusion, c'est un enjeu important qui doit mobiliser tous les acteurs concernés.

1.8 Question de Mme Elisa Groppi à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de

justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Accès à une connexion internet de qualité pour les étudiants»

Mme Elisa Groppi (PTB). – Pour suivre les cours et maintenir un contact avec leurs professeurs et leurs pairs, les étudiants ont besoin d'avoir accès à une connexion internet de qualité. Or, de trop nombreux jeunes se trouvent encore en situation de précarité numérique, c'est-à-dire qu'ils n'ont pas accès à un réseau wifi de qualité. Trois ménages à faibles revenus sur dix n'ont pas accès à internet. Cet aspect ne peut pas être la source d'un creusement des inégalités sociales; c'est pourquoi il faut offrir une connexion internet de qualité gratuite pour tous.

D'après le site Enseignement.be, deux opérateurs de télécommunications, Proximus et Telenet, offrent gratuitement aux étudiants un accès wifi à l'aide d'un système de *hotspot*. Sur simple demande auprès de leur établissement scolaire ou du centre public d'action sociale (CPAS), les étudiants peuvent recevoir un mot de passe leur permettant d'accéder à un réseau wifi. Cependant, d'après les témoignages que nous avons recueillis, peu d'étudiants semblent être au courant de cette possibilité.

Madame la Ministre, quels moyens avez-vous utilisés pour promouvoir cet accès à un réseau wifi gratuit? Combien d'étudiants bénéficient de ce système? Combien de hautes écoles et universités ont fourni des codes d'accès à leurs étudiants? Par ailleurs, selon les régions, les réseaux auxquels les étudiants peuvent se connecter grâce à ces mots de passe ne sont pas toujours performants. Pouvez-vous nous confirmer que les accès wifi proposés sont des accès de qualité, c'est-à-dire à des connexions à haut débit? Dans le cas contraire, qu'est-il prévu pour les remplacer?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Je suis consciente que les étudiants ont besoin d'une connexion internet de qualité pour suivre les cours et maintenir un contact avec leurs professeurs et leurs pairs. C'est pourquoi, dès le début de la crise sanitaire, j'ai sollicité par courrier les opérateurs de télécommunications ainsi que les communes pour demander, d'une part, la mise à disposition de *hotspots* et, d'autre part, la mise à disposition de locaux pour l'enseignement en ligne et pour permettre l'étude dans un lieu propice. Tant les opérateurs télécoms que les communes ont répondu positivement à mon appel et je les en remercie. Nous allons de nouveau évoquer ce point avec les responsables communaux lors d'une prochaine rencontre.

Je rappelle que dans le contexte de la crise sanitaire, nous avons augmenté à trois reprises les subventions sociales; un montant supplémentaire de 2 285 000 euros a encore été dégagé la semaine dernière. Ces subventions peuvent notamment couvrir les frais informatiques des étudiants. Ces montants, qui totalisent 6,9 millions d'euros, viendront s'ajouter aux 58 millions d'euros qui sont versés cette année. Par ailleurs, en plus de leurs aides habituelles, les CPAS octroient des aides «Covid» aux citoyens affectés financièrement par la crise sanitaire. Ces aides peuvent notamment servir pour des frais numériques en vue de favoriser l'enseignement en ligne, les démarches en ligne et les contacts sociaux. Nous avons transmis l'information autour de ces mesures directement aux établissements d'enseignement et à la Fédération des étudiants francophones (FEF) en leur demandant de la diffuser largement auprès des étudiants.

Grâce à la collaboration que j'ai lancée entre les pôles académiques et les administrations de l'enseignement et de la jeunesse, ce type d'aide se trouve également répertorié sur leurs sites internet. Par exemple, le site Enseignement.be comprend deux pages spécifiques, l'une renseignant les différentes aides disponibles pour les étudiants en situation de précarité ou rencontrant des difficultés psychologiques, l'autre spécifiquement dédiée aux *hotspots* et lieux d'accès informatique.

Proximus a reçu 37 demandes de mise à disposition de codes d'accès pour ses *hotspots* de la part des universités, des hautes écoles, des écoles supérieures des arts et des établissements d'enseignement de promotion sociale, tandis que Telenet a reçu 11 demandes. La différence du nombre de demandes entre ces deux opérateurs peut s'expliquer par le fait que Telenet ne dessert pas toute la Fédération Wallonie-Bruxelles. Dans le cadre de ces demandes, 2 982 codes ont été octroyés par Proximus et 523 par Telenet, soit un total de 3 505 codes. Toutefois, l'ensemble de ces codes n'a pas été utilisé. En effet, certains établissements ont constitué un stock de codes d'accès afin de pouvoir immédiatement répondre aux besoins de leurs étudiants, mais les demandes ont été moins nombreuses que prévu. Enfin, je vous confirme que les accès internet octroyés par le biais de ces deux opérateurs sont bien des accès à haut débit.

Mme Elisa Groppi (PTB). – L'idée de profiter des connexions existantes pour donner un mot de passe à ceux qui en ont besoin constitue une excellente initiative, d'autant plus qu'elle ne coûte rien puisque les *hotspots* sont basés sur des connexions payées par les usagers. Peut-être faudrait-il promouvoir encore plus cette possibilité auprès des étudiants et des élèves de l'enseignement secondaire. Quoi qu'il en soit, c'est un pas en avant pour lutter contre la précarité numérique.

1.9 *Question de M. Hervé Cornillie à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Création d'un Observatoire de la vie étudiante en Fédération Wallonie-Bruxelles»*

M. Hervé Cornillie (MR). – Nous avons entamé nos auditions sur la précarité étudiante. Ce processus en plusieurs étapes sera inévitablement long, mais cette réflexion est importante. Elle se doit d'être structurelle et opérée à plusieurs niveaux. Nous prendrons ensuite les dispositions nécessaires pour lutter contre la précarité des étudiants et améliorer les conditions de vie de ces derniers.

Le coût des études est lié à différents paramètres sur lesquels nous n'avons que peu voire pas de maîtrise. Quelques premières idées émergent. Selon certains consultants auditionnés, il serait peut-être utile d'envisager la création d'un observatoire de la vie étudiante en Fédération Wallonie-Bruxelles, afin de contrôler ces coûts à différents niveaux. Un tel observatoire permettrait un monitoring complet, neutre et permanent des conditions de vie des étudiants. Il ne faudrait plus recourir à des études ponctuelles pour avoir une idée de l'évolution de la situation. Sur la base des enseignements tirés de l'évolution de ces coûts, l'observatoire pourrait proposer diverses solutions sur lesquelles il nous appartiendrait de statuer, et ce, dans le but d'améliorer les conditions de vie des étudiants. Nous pourrions également avoir une vue d'ensemble sur les aides existantes et tendre vers l'harmonisation progressive de celles-ci.

Madame la Ministre, que pensez-vous de la création d'un observatoire de la vie étudiante en Fédération Wallonie-Bruxelles? Permettrait-il, sur le long terme, de mieux conseiller les autorités sur les problématiques étudiantes? Une telle mesure est-elle prévue durant la présente législature? Est-ce faisable et souhaitable? En avons-nous les moyens? En tant que libéral, je ne souhaite pas créer une structure pour le plaisir. Comment créer une structure qui réponde à cet objectif et qui soit à la fois simple et flexible?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Votre question met en lumière l'importance d'un suivi des conditions de vie de nos étudiants. Actuellement, l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (ARES) possède douze commissions permanentes. L'une

d'entre elles, la Commission vie étudiante, démocratisation et affaires sociales (CoVEDAS) est précisément dotée de la mission que vous évoquez. Entre autres choses, la CoVEDAS traite des aspects relatifs à la vie étudiante, dont le logement, la précarité, ainsi que les activités folkloriques, etc.

Je pense dès lors que la création d'un observatoire de la vie étudiante au sein de la Fédération Wallonie-Bruxelles pourrait entrer en concurrence avec les structures existantes. Je précise que la CoVEDAS est une commission paritaire, composée pour moitié d'étudiants et pour moitié de représentants d'établissements d'enseignement supérieur. Dans les faits, cette commission est très active, même s'il s'avère parfois difficile de mobiliser les étudiants afin de rencontrer cette parité. Peut-être serait-il utile d'inclure ses membres lors d'une prochaine réunion ou audition sur la précarité étudiante, voire de travailler à un renforcement du rôle de la CoVEDAS.

M. Hervé Cornillie (MR). – Je vous remercie, Madame la Ministre, pour la clarté de votre réponse. Rien ne sert de créer une nouvelle structure si vous estimez que l'une des commissions de l'ARES peut jouer ce rôle d'observatoire moyennant une modification de son fonctionnement ou de son mandat. Peut-être conviendrait-il de doter cette dernière de certains experts à même de prodiguer des conseils en permanence. N'hésitons donc pas à nous tourner vers cette structure existante pour éviter toute concurrence inutile. Toutes les énergies et tous les moyens doivent concourir à notre objectif final de lutter contre la précarité estudiantine. J'espère que nous pourrions travailler sur cette problématique et proposer des solutions à moyen terme.

1.10 Question de Mme Hélène Ryckmans à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Formation des professionnels au sujet des mutilations génitales féminines (MGF)»

Mme Hélène Ryckmans (Ecolo). – Madame la Ministre, le 6 février est la Journée internationale de tolérance zéro à l'égard des mutilations génitales féminines (MGF). Cette pratique, que l'opinion publique réserve à tort aux seuls pays africains, est malheureusement encore pratiquée en Belgique aujourd'hui.

Depuis 2001, les mutilations sexuelles féminines font pourtant l'objet d'une incrimination spécifique en droit belge. L'article 409 du Code pénal, entré en vigueur le 27 mars 2001, prévoit

en effet une peine de 3 à 5 ans de prison pour «quiconque aura pratiqué, facilité ou favorisé toute forme de mutilation des organes génitaux d'une personne de sexe féminin, ou tenté de le faire, avec ou sans consentement de celle-ci. La tentative sera punie d'un emprisonnement de huit jours à un an». Malgré cela, très peu de plaintes ont été déposées et aucune condamnation n'a été prononcée depuis l'entrée en vigueur de cette disposition pénale. Toutefois, selon les organisations de terrain, le GAMS (Groupe pour l'abolition des mutilations sexuelles) ou l'ASBL Intact, qui ne travaille plus que sur une base bénévole actuellement, cette situation ne reflète pas la réalité. Des mutilations ont bien lieu dans notre pays. Selon une étude de prévalence coordonnée par l'Institut de médecine tropicale (IMT) d'Anvers et soutenue par le SPF Santé publique, 8 644 filles se trouvant sur le territoire belge pourraient subir une MGF.

Il est donc primordial de sensibiliser les professionnels à cette thématique, avec des formations spécifiques à chaque secteur considéré comme indispensable pour prévenir une MGF et protéger les femmes et les filles, que cela soit dans les hôpitaux, les maternités, à l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE), dans les services de l'Aide à la jeunesse, de promotion de la santé à l'école (PSE), dans les centres psycho-médico-sociaux (PMS), les plannings familiaux, les centres publics d'action sociale (CPAS), les cabinets des médecins, etc. Tous les acteurs fréquentant ces lieux de travail doivent être informés et formés.

Je suis actuellement un webinaire organisé par le GAMS sur ces thèmes. Le 21 janvier dernier s'est tenu un débat organisé par Bruxelles Laïque en collaboration avec le Festival des Libertés au sujet des violences obstétricales et gynécologiques. Durant cette soirée, Adèle Fège, sage-femme et membre du collectif La santé en lutte affirme que l'épisiotomie non nécessaire pratiquée lors d'un accouchement est une mutilation génitale féminine, puisqu'elle entre dans la définition légale. Mme Fège insiste sur le fait qu'en tant que professionnelle de la santé, elle n'a reçu aucune formation en ce qui concerne ce type de violences.

Il s'agit là d'un débat qui prend de plus en plus d'importance eu sein de la société civile, notamment à la suite de #PayeTonUterus en 2014, qui a permis une première grande libération de parole. En quelques jours, plus de 7 000 femmes en France et en Belgique francophone ont fait part de gestes déplacés, d'humiliations et de violences lors de leurs consultations gynécologiques ou de leur suivi obstétrical. On a constaté le même phénomène au début de l'année 2020 avec #Mon-PostPartum, qui a permis à des milliers de femmes de partager leurs expériences post-accouchement.

Madame la Ministre, à la lecture du Plan «Droits des Femmes», je vois diverses mesures qui relèvent directement de vos compétences et permettraient d'avancer dans le domaine. Vous

êtes effectivement la ministre responsable des champs de compétences recouvrant la mesure 1.5 («Former le personnel à la prévention des violences») et plus spécifiquement la mesure 1.5.2 («La mise en œuvre des réformes de la formation initiale des enseignants et des milieux d'accueil et leurs ajustements sont en cours de préparation. Dans ce cadre, une attention sera portée sur les contenus permettant aux futures professionnelles et futurs professionnels de ces secteurs de détecter et prévenir toutes les formes de violence. Les opératrices et opérateurs de formation concernés seront incités à développer des activités propices à cette nécessaire prise de conscience») et la mesure 1.5.3 («Assurer la formation du personnel de l'Aide à la jeunesse et des Maisons de justice aux violences à l'égard des femmes et au processus de domination conjugale»).

Je souligne également la mesure 1.8 («Prévenir les violences gynécologiques et obstétricales») et plus particulièrement la mesure 1.8.3 («Charger l'ARES d'effectuer un relevé des activités d'enseignement ou de sensibilisation proposées par les facultés de médecine et écoles paramédicales visant l'apprentissage des techniques d'IVG et l'importance sociale de la maîtrise de la pratique ou d'une communication complète, objective et neutre envers les patientes. Durant le cursus d'enseignement en faculté de médecine, proposer des actions d'information, de sensibilisation et de stages au travail en centre de planning familial»).

Enfin, nous trouvons, dans le chapitre intitulé «Former les futures diplômées et les futurs diplômés en santé ou en sciences humaines à identifier, prévenir et traiter les violences», la mesure 2.3.1 («Intégrer des formations en genre et en EVRAS dans les contenus de la formation de base (et continue) des enseignantes et enseignants et du personnel éducatif. Ces formations viseront notamment à intégrer l'importance de la diversité sociale et de genre et à déconstruire les stéréotypes de genre selon une grille de lecture intersectionnelle (déconstruction des représentations sexistes qui alimentent la culture du viol, mécanismes inconscients de discrimination...). Cette mesure vise toutes les sections d'enseignement, notamment dans le cadre de la réforme de la formation initiale des enseignantes et enseignants instituée par le décret du 7 février 2019») et la mesure 2.3.2 («Favoriser les formations continues, via l'actualisation, la pérennisation et la communication autour du module de formation initiale et continuée «Filles, garçons: une même école» proposé par la Direction de l'égalité des chances aux opératrices et opérateurs de formation»).

Madame la Ministre, où en êtes-vous dans l'avancement de ces mesures? Quelles actions avez-vous déjà menées? Sur quel objectif allez-vous mettre la priorité et comment?

La formation des professionnels dans ces domaines fait également l'objet de recommandations du Conseil de l'Europe ou de l'Organisation

des Nations unies (ONU), notamment en matière de lutte contre les mutilations génitales ou contre les violences obstétricales.

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – La première réunion du comité de suivi du plan «Droit des femmes» n'a pas encore eu lieu. Vous savez sans doute que la sélection des membres de la société civile ayant posé leur candidature est en cours d'analyse.

Nous avançons cependant déjà sur la mise en œuvre du plan. En 2020, un financement a été apporté dans le cadre de la création d'un certificat organisé conjointement par la Haute École Ilya Prigogine en collaboration avec l'ULB, visant la formation des professionnels sur les dynamiques des violences interpersonnelles. Ce certificat a été créé dans la foulée du processus participatif visant l'intégration de contenus sur les violences faites aux femmes dans l'enseignement supérieur mené par la Direction de l'égalité des chances en 2019. Un module de 4 ECTS, soit 32 heures, y est consacré aux mutilations génitales. Les violences entre partenaires, les violences sexuelles, les mariages forcés, la traite des êtres humains, la prévention et l'aide aux auteurs font l'objet de modules spécifiques. Une demande de financement complémentaire est en cours d'analyse par mes services. Une importance toute particulière est en effet apportée pour veiller à ce que cette formation soit bien conforme à la Convention d'Istanbul et à nos engagements internationaux en la matière.

En février 2020, j'ai chargé l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (ARES) d'effectuer un état des lieux objectivé des formations et cours dispensés sur l'IVG dans les facultés de médecine de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Un financement a également été octroyé au Centre d'action laïque de la Province de Liège pour la réalisation de capsules vidéo de sensibilisation et de formation des futurs médecins sur les contraintes sociales, psychologiques et économiques des patientes souhaitant avoir recours à l'IVG à prendre en compte dans leur future pratique.

En ce qui concerne le module de formation initiale et continuée «Filles-garçons: une même école?», des négociations sont en cours avec les partenaires du gouvernement concerné en vue d'assurer le financement de l'actualisation et de la pérennisation du module sur plusieurs années.

Mme Hélène Ryckmans (Ecolo). – J'entends bien, Madame la Ministre, que les choses commencent seulement à se mettre en place. Dans le certificat de lutte contre les violences, pour ma part, nous devons être très attentives à la fois au message visant à déconstruire le

mécanisme de continuum sur les violences de genres tel qu'il existe et à l'analyse intersectionnelle qui doit présider à la déconstruction de ces formes de violences. Nous devons également porter une attention particulière à la création de modules consacrés aux MGF.

À l'instar de ce qui est organisé en matière de sensibilisation aux interruptions de grossesse, je vous invite à développer des états de lieux et des mécanismes de formations et de sensibilisation pour tous les professionnels que j'ai évoqués et qui le sont aussi dans le Plan Droits des femmes. Ces professionnels doivent être sensibilisés, d'une part, à la prévention et à la lutte contre les MGF, et, d'autre part, aux violences obstétricales.

Depuis 2010 en Belgique, le Centre fédéral d'expertise des soins de santé (KCE) recommande de ne pas réaliser d'épisiotomie de routine et il faut y être particulièrement attentif. Il faut en effet informer les futures mamans et les futurs papas de ce qu'il peut se passer durant l'accouchement. D'ailleurs, ce sont également les recommandations de l'assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe sur lesquelles je vous invite également à revenir et à donner un accent particulier, notamment à l'occasion de cette Journée internationale de tolérance zéro à l'égard des mutilations génitales féminines qui a lieu, je le rappelle, ce 6 février.

1.11 Question de M. Olivier Maroy à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Système d'envoi des attestations d'inscription dans l'enseignement aux caisses d'allocations familiales»

M. Olivier Maroy (MR). – La semaine passée, au Parlement de Wallonie, j'ai interrogé Valérie De Bue, la ministre responsable des allocations familiales, à propos du système d'envoi des attestations d'inscription dans l'enseignement aux caisses d'allocations familiales.

Depuis le 1^{er} janvier 2019, à la suite de la sixième réforme de l'État, chaque Région du pays applique son propre système d'allocations familiales avec ses propres règles. En Wallonie, les parents disposent d'un droit inconditionnel aux allocations familiales jusqu'aux 18 ans de leur enfant. Si l'enfant en question est né après le 1^{er} janvier 2001, ce droit inconditionnel peut aller jusqu'aux 21 ans de leur enfant. Par «inconditionnel», on entend que les parents ne doivent apporter aucun document justificatif. Ils doivent

simplement s'inscrire à une caisse d'allocations familiales pour recevoir les allocations. Ce système simple est valable pour les enfants nés après le 1^{er} janvier 2001, pour autant qu'ils aient moins de 21 ans.

Dans un très grand nombre de cas, dès lors que l'enfant fréquente l'enseignement supérieur, ses parents doivent envoyer chaque année à leur caisse d'allocations familiales une attestation d'inscription officielle établie par l'établissement d'enseignement dans lequel leur enfant suit ses études. Cette attestation est la preuve que l'enfant est toujours bien étudiant et qu'il a donc droit aux allocations familiales.

En remplissant les documents pour mes deux enfants – observez au passage, Madame la Ministre, que ma question est ancrée dans la vie quotidienne –, je me suis rendu compte que le système est bien plus simple en Flandre et en Communauté germanophone. Dans les deux autres Communautés du pays, les parents ne doivent rien envoyer du tout. En effet, c'est l'établissement d'enseignement qui se charge lui-même d'envoyer directement l'attestation d'inscription à la caisse d'allocations familiales concernée. Cela représente évidemment un gain de temps, non seulement pour les parents, mais aussi pour l'administration. C'est aussi un précieux gain d'argent, car on évite des échanges incessants de courriers assortis de rappels. Enfin, le personnel des caisses d'allocations familiales gaspille moins de temps à courir derrière les uns et les autres.

En réponse à ma question, Mme De Bue a indiqué que son administration et son cabinet travaillent actuellement à une réforme visant une simplification et une automatisation du système comme dans les Communautés flamande et germanophone. L'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (ARES) serait impliquée dans cette réforme, mais, hélas, le dossier serait actuellement bloqué à ce niveau.

C'est la raison pour laquelle je m'adresse à vous, Madame la Ministre. Avez-vous pris connaissance de ce dossier? Votre cabinet et votre administration travaillent-ils actuellement sur cette réforme? Où en est l'ARES dans cette indispensable modification du système d'envoi des attestations d'inscription aux caisses d'allocations familiales? Quelle est sa position? Quelles sont les éventuelles pierres d'achoppement au niveau de l'ARES? Quelles sont les difficultés rencontrées? Avez-vous eu des contacts avec la ministre wallonne Valérie De Bue concernant ce dossier ou en aurez-vous prochainement?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Le projet d'échange des données pour faciliter la gestion des dossiers d'allocations fami-

liales des étudiants de l'enseignement supérieur est prévu dans le cadre de la création de la plateforme de simplification e-Paysage développée par l'ARES et dont je soutiens activement l'approche. Celle-ci a inscrit cet échange de données dès le début des réflexions sur la simplification administrative et du lancement du projet e-Paysage. Il n'y a donc pas de blocage de principe.

L'étape préalable à l'interrogation des inscriptions est leur centralisation dans une base de données unique. Cette centralisation pour tous les établissements d'enseignement supérieur est prévue pour la rentrée 2021-2022. Cette étape est préalable à tout échange avec les caisses d'allocations familiales. Lors de cette étape, un premier point d'attention concerne l'identification des données échangées. Une première réunion de contact a eu lieu entre la Banque carrefour d'échange de données (BCED) en tant qu'intégrateur de services, l'Agence pour une vie de qualité (AViQ) en tant qu'organisme représentatif des caisses wallonnes d'allocations familiales et l'ARES. À la suite de cette rencontre et après avis des commissaires et délégués du gouvernement auprès de l'enseignement supérieur, il ressort qu'il est nécessaire de clarifier certaines définitions concernant les données à envoyer. En effet, les termes employés pour identifier les données ne semblent pas revêtir les mêmes réalités dans la législation afférente à la régulation des dossiers des allocations familiales et dans le décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études, dit décret «Paysage». Il apparaît dès lors nécessaire de clarifier ces définitions afin que les étudiants ne se voient pas refuser le droit aux allocations familiales à la suite d'un envoi de données non pertinentes ou d'une mauvaise interprétation des données envoyées.

Un deuxième point d'attention est lié au volet technique. Les données d'inscription seront exposées par la BCED. L'interrogation se fera uniquement sur la base du numéro de registre national ou du numéro inscrit au registre BIS de la sécurité sociale, et ce, afin de respecter les règles de proportionnalité et de minimisation prévues par le règlement général sur la protection des données (RGPD).

Du côté néerlandophone, le système actuellement utilisé ne se base pas sur la même approche technologique et passe par des transferts de listes et de fichiers. En confiant l'exposition des données à la BCED, l'ARES adopte ses standards technologiques qui offrent toutes les garanties en matière de sécurité, de proportionnalité et de minimisation de transferts de données à caractère personnel. Cela nécessite toutefois que les caisses d'allocations familiales adaptent leurs systèmes d'information pour consulter les données d'inscription de l'enseignement supérieur par web services. À ce sujet, je suis en contact avec ma collègue Valérie De Bue. Une réunion sera

d'ailleurs organisée très prochainement entre nos cabinets, l'ARES, l'AViQ et la BCED afin de faire le point quant aux modalités opérationnelles de ce projet et au calendrier qui en découle.

M. Olivier Maroy (MR). – Décidément, simplification ne rime pas avec wallon et c'est regrettable. La Communauté néerlandophone a instauré cette automatisation de l'envoi en 2007 et la Communauté germanophone en 2009. Encore une fois, c'est le sud du pays qui est à la traîne. C'est le genre de dossier qui me hérissé les poils. Que de temps perdu pour les parents! Ils doivent demander l'attestation à l'établissement d'enseignement supérieur, puis ils doivent l'envoyer à la caisse d'allocation. Parfois, les courriers se croisent et il y a des rappels. Ces démarches prennent du temps, coûtent de l'argent et engendrent de l'énerverment.

Madame la Ministre, je suis heureux d'apprendre que les choses sont en bonne voie, mais je pense qu'il est grand temps d'entrer dans le 21^e siècle et d'automatiser ce genre de procédure. J'entends bien que le «yaka», c'est facile: je vous pose des questions, mais je n'ai pas les mains dans le cambouis. Je comprends bien les difficultés, mais je compte sur vous et sur la ministre De Bue pour faire accélérer les choses. Vous avez l'air de bonne volonté et je vous remercie pour le bon suivi que vous réservez à ce dossier.

1.12 Question de Mme Margaux De Re à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Attractivité des études IT»

Mme Margaux De Re (Ecolo). – La numérisation des entreprises en Belgique et, de manière plus large, de certaines de nos activités va croissant. L'enseignement devient numérique, les rapports sociaux et la culture aussi.

C'est pourquoi les développeurs web diplômés en informatique ou en ingénieur civil en informatique sont de plus en plus demandés sur le marché de l'emploi. La demande est telle qu'aujourd'hui les *start-up* et entreprises sont en rivalité pour séduire ce profil en pénurie. Les années à venir, la demande risque d'exploser et la pénurie, encore plus sévère, poussera les employeurs à recruter à l'étranger ou à recourir à des développeurs à l'autre bout du monde qui travaillent dans des conditions précaires. L'Inde, par exemple, trouve des solutions très faciles pour développer certaines parties de produits informatiques, sans jamais faire signer de contrat en bonne et due forme. Je parle par expérience! Je

travaillais dans une entreprise d'informatique. Nous recevions spontanément des débuts de projets de la part d'informaticiens indiens, qui souhaitaient devenir sous-traitants.

Il me semble dès lors important de déployer une politique ambitieuse pour anticiper cette pénurie sévère.

Dans un article du «*Trends-Tendances*», Fabien Pinckaers, fondateur d'Odoo, affirmait l'an dernier chercher 120 développeurs. «Or, il n'en sort par exemple que 80 de l'UCLouvain chaque année». Patrick Slaets, *Chief Data Analyst* chez Agoria, la fédération de l'industrie technologique précisait: «D'ici 2030, si rien n'est fait en matière de formation, il devrait manquer environ 16.000 développeurs sur le marché belge».

Madame la Ministre, envisagez-vous une stratégie afin de faire face à cette pénurie exponentielle? Avez-vous des contacts à ce sujet avec les ministres de l'Emploi des différents niveaux de pouvoir? Pouvez-vous nous faire un état des lieux des avancées de vos réflexions sur cette thématique? Prévoyez-vous une sensibilisation à l'attractivité des études d'informatique? Enfin, dans le monde numérique, certains défis dépassent les questions du développement d'outils, par exemple les biais existant dans les algorithmes, qu'il s'agit de corriger. À votre connaissance, les établissements d'enseignement supérieur ont-ils entrepris des démarches à ce propos?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – L'attractivité des études en informatique fait partie intégrante des politiques de développement de l'attractivité des STEM (*science, technology, engineering and mathematics*).

En septembre dernier, nous avons évoqué la création d'un centre de références STEM commun à la Fédération Wallonie-Bruxelles, à la Région wallonne, à la Région de Bruxelles-Capitale et à la Commission communautaire française (COCOF). Le but de ce centre est d'élaborer une stratégie sur dix ans afin d'augmenter le pourcentage de jeunes qui s'orientent vers des filières STEM, que ce soit dans l'enseignement obligatoire, l'enseignement supérieur ou l'enseignement de promotion sociale, en vue d'une future carrière professionnelle dans ce domaine. Le but est également de nous rapprocher de la moyenne européenne en termes de nombre de diplômés et de professionnels dans ces secteurs.

Ce projet repose sur l'implication et la participation d'un maximum d'acteurs socio-économiques: le FOREM, *Digital Wallonia*, les centres de compétence et l'Institut de formation en alternance et des indépendants et petites et moyennes entreprises (IFAPME). Il repose aussi sur des acteurs issus de la société civile et des

acteurs de l'enseignement afin d'agir sur l'enseignement depuis la maternelle jusqu'au supérieur, par exemple, à travers des partages de bonnes pratiques, la mise à disposition d'outils et sur l'image des STEM en général.

Aujourd'hui, il est en effet nécessaire de coordonner les actions déjà existantes mises en place par les différents gouvernements et de créer de synergies pour en optimiser l'impact. L'intention est d'objectiver les politiques mises en œuvre sur la base de données et statistiques consolidées que nous ne disposons pas encore aujourd'hui. Un suivi régulier de ces politiques sera dès lors possible. Le dialogue progresse bien et deux réunions ont déjà eu lieu entre les conseillers des différents gouvernements. Nous avons bon espoir que ce centre verra le jour au printemps.

Vous avez raison de signaler que la présence des femmes dans ce secteur est encore trop faible. Selon une étude conduite par Microsoft et KRC Research en 2017 dans onze pays européens, 53 % des jeunes filles interrogées sont convaincues qu'elles ne seront jamais aussi performantes que les garçons dans l'apprentissage et l'application des STEM. Bien que plus diplômées que les hommes, les femmes optent encore souvent pour des carrières dans des secteurs moins technologiques. La lutte contre ces stéréotypes constitue un des objectifs essentiels du centre de références STEM ainsi que du Plan «Droits des femmes».

Mme Margaux De Re (Ecolo). – Il y a vraiment un enjeu culturel à déconstruire toutes les idées préconçues sur ce secteur en pleine expansion. De prime abord, ce secteur a l'air compliqué, obscur, mathématique, alors qu'il fait aussi appel à la créativité. Il est dès lors fondamental de mettre en valeur la diversité de projets.

Je me réjouis de cette collaboration entre les différentes entités et les différents acteurs. Je me félicite également de l'échéance du printemps que vous avez évoquée: je vous rejoins aussi sur la nécessité de quantifier ce phénomène. J'ai déjà interrogé les responsables d'autres niveaux de pouvoir à ce sujet: il m'a souvent été répondu qu'il n'existait pas de statistiques. Or, c'est une bonne façon de faire un *monitoring* et de voir, par exemple, si certaines filières sont plus – ou moins – attractives aujourd'hui. La cybersécurité, par exemple, attire encore assez peu d'étudiants.

Je me réjouis enfin de l'attention que vous portez à la question de genre.

2 Ordre des travaux

M. le président. – La question orale de Mme Amandine Pavet à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promo-

tion de Bruxelles, intitulée «Féminisation des noms de rue», est retirée.

Voilà qui clôt l'heure des questions et interpellations.

– L'heure des questions et interpellations se termine à 15h35.

VERSION PROVISOIRE